

**RAPPORT DU COMITE D'AUDIT
INTERNE
De L'EXERCICE 2024**

Février 2025

Sommaire

I. Préambule	3
II. Présentation du projet ACE-IMPACT	4
III. Rapprochement entre le fonds demandés et le fonds décaissés par IDA	5
IV. Exécution budgétaire du projet par composantes.....	5
V. Revue de passation des marchés'.....	6
VI. Revue des transactions	7
VII. Constats, Recommandations du Comité d'Audit Interne et Opinion.....	8
VIII. Suivi des recommandations de l'audit externe 2023.....	9
Conclusion.....	10

I. Préambule

1. Objectif

Le comité d'audit a été créé par la note de service n°122/UD/22-23, en application de la délibération n°02/UD/2022-2023 du conseil d'administration de l'Université de Djibouti. Il constitue l'interlocuteur privilégié des auditeurs internes et externes.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- S'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
- Veiller à la pertinence de l'information financière, de la fiabilité du processus de gestion des risques et de contrôle interne.

2. Etendue de la mission

L'étendue de la mission du comité d'audit comprend les étapes suivantes :

- Vérification du respect des accords de financement et des conventions relatifs à l'ACE Impact.
- Vérification de l'application des politiques et procédures relatives à la passation des marchés, à la gestion financière et au suivi-évaluation, en conformité avec les directives de la Banque mondiale et les réglementations nationales.
- Evaluation de l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance du projet.
- Vérification de la traçabilité des transactions financières, y compris la gestion des décaissements et la tenue des registres comptables.
- Évaluation de la gestion du projet en termes d'économie, d'efficacité et d'efficacités.
- Comparaison des réalisations avec les objectifs et indicateurs de performance définis.
- Élaboration de recommandations pour renforcer les dispositifs de contrôle et améliorer la performance du projet.
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit précédentes et des mesures correctives adoptées.

II. Présentation du projet ACE-IMPACT

Le Centre d'Excellence Africain en Logistique et Transport (CEALT) est un projet d'envergure financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'Université de Djibouti. Il s'inscrit dans un partenariat stratégique réunissant la Banque mondiale, l'Association des Universités Africaines (AUA), l'Agence Française de Développement (AFD) et les gouvernements des pays participants. Cette collaboration vise à renforcer l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique subsaharienne.

La mission principale du CEALT est de développer des compétences multidisciplinaires dans les domaines de la logistique et du transport, contribuant ainsi à positionner la République de Djibouti comme un hub logistique régional. Le projet ambitionne de dynamiser l'accès à l'emploi en formant une main-d'œuvre hautement qualifiée et en favorisant la collaboration entre le monde académique et le secteur professionnel, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la logistique et du transport.

Le programme Centres d'Excellence pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (ACE Impact) poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- Renforcer la capacité des universités à offrir une formation et une recherche de qualité adaptées aux besoins du développement.
- Développer des filières d'excellence au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en lien avec les défis économiques et sociaux.
- Attirer les meilleurs étudiants, améliorer la qualité des formations et aligner la recherche sur les priorités nationales et régionales.
- Promouvoir la formation de troisième cycle grâce à la spécialisation et à la coopération régionale.
- Établir des partenariats avec des universités et centres de recherche internationaux afin d'optimiser la gouvernance, la gestion administrative ainsi que le suivi et l'évaluation des projets.

Ce projet incarne une ambition forte : faire des universités africaines des moteurs d'innovation et de développement au service des économies locales et régionales.

III. Rapprochement entre le fonds demandés et le fonds décaissés par IDA

Les DRF soumises à la Banque Mondiale au cours de la période sous revue se présentent comme suit :

Dates	Libellés	Montant demandé par ACE IMPACT en USD	Montant décaissé par L'IDA en USD	Ecart
20/06/2024	DRF00013	1 240 675, 30	1 240 675, 30	0
01/10/2024	DRF00014	94 723, 37	94 723, 37	0
26/12/2024	DRF00015	743 856, 19	743 856, 19	0
Total		2 079 254, 86	2 079 254, 86	0

Au cours de nos travaux d'audit, nous avons remarqué que toutes les DRF soumises pendant l'exercice 2024 ont été décaissées et aucun écart n'a été constaté. Cela indique que toutes les pièces justificatives soumises à la Banque Mondiale ont été acceptées sans exception.

IV. Exécution budgétaire du projet par composantes

Cette section analyse l'exécution budgétaire par composante, dont le suivi vise à contrôler l'affectation et l'utilisation des fonds répartis à chaque volet du projet. Il permet de détecter rapidement les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses effectives, tout en ajustant les allocations en fonction des priorités. Ce suivi contribue également au respect des exigences des bailleurs de fonds, facilite les audits et renforce la prise de décision en assurant une meilleure maîtrise des coûts.

En lien direct avec la réalisation des objectifs et les indicateurs de performance, le suivi budgétaire permet d'évaluer à la fois l'état d'avancement du projet et le degré d'atteinte des objectifs fixés. Il joue également un rôle clé dans l'identification des inefficacités et la mise en œuvre des ajustements nécessaires pour optimiser les performances du projet.

Taux de décaissement global du projet par composante au 31 décembre 2024			
Composante du projet (CELT & CoE)	Budget global USD	Cumul de réalisation au 31/12/24	Taux de décaissement global du projet en %
1. Mise en place et gestion du centre	2 791 600,00	3 275 308,81	117,33
2. Formations	4 223 300,00	4 644 225,15	109,97
3. Recherches	3 888 000,00	726 943,69	18,70
4. Equité et attractivité	1 414 000,00	804 208,26	56,87
5. Partenariats académiques et sectoriels	1 198 000,00	252 146,32	21,05
5. Gouvernance institutionnelle et gestion durable	1 120 100,00	208 191,49	18,59
7. Entreprenariat et Innovation	365 000,00	313 748,00	85,96
Totaux	15 000 000,00	10 224 771,72	68,17

Le tableau ci-dessus présente le budget global du projet ainsi que les réalisations cumulées au 31 décembre 2024. À cette date, le taux d'exécution budgétaire atteint 68,17 %, avec un montant total de dépenses réalisées de 10 224 771,72 USD sur un budget total de 15 000 000 USD. Ce niveau de décaissement demeure insuffisant, d'autant plus que le projet doit être achevé dans un délai de six mois, soit d'ici le 30 juin 2025.

L'analyse du tableau met en évidence un dépassement budgétaire sur les deux premières composantes, à savoir la mise en place et la gestion du centre (+17,33 %) ainsi que la formation (+9,97 %). Bien qu'une augmentation ait été enregistrée en 2024 par rapport à l'exercice précédent, les composantes liées à la recherche et au partenariat académique et sectoriel montrent les taux d'exécution les plus faibles. Or, ces volets sont essentiels pour atteindre l'un des objectifs majeurs du CEALT, qui vise à faire de la recherche scientifique appliquée un levier de croissance économique, tant à l'échelle nationale que régionale.

V. Revue de passation des marchés

L'objectif principal de l'examen de la passation des marchés est d'évaluer la performance de du CEALT selon deux critères fondamentaux :

- Évaluer la compétence organisationnelle du CEALT dans l'exécution des processus de passation de marché ;

- Vérifier la conformité aux procédures de passation de marché, en vue de formuler les recommandations nécessaires.

Après une revue détaillée de l'ensemble des marchés attribués en 2024, aucune irrégularité n'a été relevée dans le processus d'attribution. Tous les marchés ont été attribués dans le respect strict des dispositions du code des marchés publics et conformément aux meilleures pratiques en vigueur.

VI. Revue des transactions

Nous avons procédé à l'examen des pièces justificatives. Les travaux que nous avons effectués sont les suivants :

- Vérifier le respect des procédures en matière de dépenses liées aux réalisations
- Vérifier l'existence des documents de transactions tels que les contrats ou marchés conclus, les commandes, les preuves de réception et les factures, ainsi que des preuves de paiement.
- Contrôler l'éligibilité des dépenses (par rapport aux natures de dépenses budgétisées) ;
- S'assurer de l'exactitude des montants des transactions enregistrés au niveau de la comptabilité ;

À l'issue de cet examen, nous pouvons confirmer que les ressources allouées ont été utilisées conformément aux règles établies par la Banque Mondiale pour couvrir les dépenses du projet. L'analyse des dépenses n'a révélé aucune anomalie significative. Cependant, lors de l'examen des écritures comptables, nous avons identifié que certaines écritures ont été imputées sur des comptes incorrects, ce qui pourrait entraîner un biais dans l'interprétation des états financiers. De plus, au cours de notre revue des transactions, nous avons constaté que les paiements fiscaux ne sont pas effectués dans les délais réglementaires.

VII. Constats, Recommandations du Comité d'Audit Interne et Opinion

1. Constats et recommandations

Constats	Recommandations
<p>Les composantes liées à la recherche et au partenariat académique et sectoriel montrent les taux d'exécution les plus faibles avec un taux respectif de 18,7% et 21,05%. Or, ces volets sont essentiels pour atteindre l'un des objectifs majeurs du CEALT, qui vise à faire de la recherche scientifique appliquée un levier de croissance économique, tant à l'échelle nationale que régionale.</p>	<p>Il est recommandé de redoubler d'efforts pour renforcer l'exécution des composantes liées à la recherche et au partenariat académique et sectoriel, en mettant en place des actions correctives pour accroître les taux d'exécution, notamment en priorisant le financement et la mobilisation des ressources nécessaires.</p>
<p>Lors de l'examen des écritures comptables, nous avons identifié que certaines écritures ont été imputées sur des comptes incorrects, ce qui pourrait entraîner un biais dans l'interprétation des états financiers.</p>	<p>Mettre en place un contrôle systématique des écritures comptables avant validation définitive par le responsable financier.</p> <p>Réaliser un contrôle mensuel des imputations comptables pour identifier et corriger les erreurs.</p>
<p>Nous avons constaté que les paiements fiscaux ne sont pas effectués dans les délais réglementaires.</p>	<p>Établissement d'un calendrier fiscal pour suivre les échéances et prévenir tout retard.</p> <p>Renforcement du contrôle interne en instaurant une validation systématique des obligations fiscales par le responsable financier avant la date limite.</p>

2. Opinion du comité d'audit

À notre avis, hormis les observations mentionnées dans la section « Constats et Recommandations », nous avons acquis une assurance raisonnable que les opérations de transferts monétaires du centre, telles que présentées dans ce rapport, ont été effectuées en conformité avec les accords de financement, le manuel d'exécution et la convention avec ACE-Impact.

VIII. Suivi des recommandations de l'audit externe 2023

Constats 2023	Recommandations	Actions menées	Remarques
Codification et étiquetage des immobilisations	Il a été recommandé de codifier tous les biens acquis avant 2023 afin de les identifier et de les tracer facilement.	Partiellement appliqué	En cours d'application
Contrôle des rapprochements bancaires	Veiller à ce que les états de rapprochement bancaires (ERB) fassent l'objet d'un contrôle afin de s'assurer de la conformité entre les données de la comptabilité et les relevés bancaire correspondant.	Appliqué	Contrôle satisfaisant
Validation des frais d'hébergement des missionnaires	Il a été demandé à l'IGP d'établir une liste pour les missionnaires turques ou autres et l'ajouter dans la liasse.	Non appliqué	A améliorer
Assurance des Immobilisations	Il a été recommandé à l'IGP d'assurer les biens acquis dans le cadre du projet auprès d'une compagnie.	Non appliqué	A améliorer
Annulation des factures payées	Procéder à l'annulation immédiate de toutes les factures déjà payées.	Appliqué	Contrôle satisfaisant

Conclusion

En conclusion, le comité d'audit interne a mené une revue approfondie des processus financiers et de gestion du projet, et a constaté que, dans l'ensemble, les ressources ont été utilisées conformément aux règles établies. Toutefois, certaines irrégularités mineures ont été identifiées, notamment des écritures comptables incorrectes et des retards dans le paiement des obligations fiscales, qui ont exigé des ajustements pour garantir la transparence et la conformité. Des recommandations ont été formulées pour améliorer l'exécution des composants essentiels, renforcer le contrôle interne et veiller au respect des échéances fiscales.

Nous encourageons l'équipe de gestion à prendre en compte ces recommandations et à poursuivre ses efforts pour garantir une gouvernance financière et opérationnelle conforme aux exigences des bailleurs de fonds et aux bonnes pratiques en matière d'audit et de contrôle interne.

Djibouti, le 11 Février 2025

NOUR MOUSSA ROBLEH

ABDI DIRJEH SAMOD

ABDIKARIM FOUAD ALI

ALI AHMED ISMAEL

HABSA ABDI YOUSOUF